

**A la lecture de la dernière version du projet de service, les représentants de la CFDT culture ont émis en CTP ce 26 février, les remarques suivantes :**

**- tout d'abord il convenait d'expliciter les suppressions de postes inscrites dont un en SDAP de la Somme. La proximité et la mutualisation avec la DRAC pourra compenser cette perte.**

**>> Quand aux départs à la retraite de 2010 et 2011, la direction nous affirme qu'ils le seront.**

**- par ailleurs, l'avis du CTP dans les futures modifications ce projet de service méritait d'être affirmé. La rédaction reléguait dangereusement au second plan.**

**Nous avons obtenu que ces modifications soient soumises à l'avis du CTPR.**

**- enfin, la mention de la réorganisation la DRAC en lien avec la création des CSP ne devait pas apparaître sur le document en l'absence d'information sur ses conséquences sur les personnels et le fonctionnement de nos services.**

**Cette dernière requête n'a pas été retenue.**

**En conséquence, Voter « contre » le projet pouvait être perçu comme un rejet de l'organisation actuelle de la DRAC, décrite par le projet de service dont nous soulignons la concertation avec l'ensemble des personnels.**

**Voter « pour », pouvait être interprété comme l'acceptation du transfert d'une partie des fonctions support, 1er pas vers une mutualisation généralisée des moyens ramenés à leur portion congrue.**

**Les représentants de la CFDT-Culture ont choisi de ne pas prendre part au vote du projet de service afin de montrer leur opposition au démantèlement spasmodique et accéléré des services déconcentrés**

**Vote: Pour 4 (administration) Contre: 0 Abstention: 0  
refus de vote: 4 (SUD :2 -CFDT Culture:2)**

**D'autre part, la motion 'condamnant" la mise en place des centres de services partagés Chorus est votée à l'unanimité moins le refus de vote de la Directrice.**

## Motion Chorus

*Le CTP de la DRAC Picardie regrette la mise en place des Centres de Services Partagés CHORUS.*

*Celle-ci entraînera la disparition ou le transfert des missions suivantes :*

- \*Frais de mission : constitution et transmission au comptable des dossiers d'état de frais,*
- \*Rédaction des bons de commande,*
- \*Envoi des bons de commande et des notifications de subventions de fonctionnement,*
- \*Enregistrement des factures à leur arrivée dans le service,*
- \*Archivage des factures,*
- \*Toutes les saisies NDL : gestion des mandats, des OPINV, des engagements comptables, des tiers, des RIB, etc.*
- \*Suivi dans des tableurs (ou autres outils) des transactions passées dans NDL, des soldes d'opération, des factures payées/pas payées, etc.*
- \*Saisie de l'exécution dans ARPEGE*
- \*Saisie des charges à payer dans Orchidée (hors évaluation des provisions et autres travaux liés aux chantiers du bilan).*

*Des postes risquent de disparaître de la DRAC et ces transferts vont fortement pénaliser le fonctionnement de ses services. L'intégration des opérations en cours n'apparaît pas avoir été prise en compte. Les problèmes liés à la vérification des décomptes (souvent erronés) et à la certification du service fait apparaissent difficilement gérables par un service extérieur à la DRAC. Les aller-retours entre DRAC et CSP ne feront qu'alourdir un peu plus la démarche. Nos partenaires extérieurs subiront alors ces nouvelles procédures, assorties d'un allongement des délais de paiement.*

*Le CTP de la DRAC Picardie regrette que les éventuel-le-s candidat-e-s n'aient eu que 48 heures pour prendre une décision, alors même qu'ils n'avaient pas tous les éléments en main. Rien n'indiquant que leur candidature sera retenue, les plus graves incertitudes planent sur leur place future au sein des DRAC, puisque, du fait de la disparition de leurs missions, ils seront considérés comme en surnombre.*

*Face à ces incertitudes, le CTP de la DRAC Picardie demande qu'une évaluation précise des implications sur les DRAC de la mise en place des C.S.P. soit entreprise et que les résultats soient communiqués à l'ensemble des agents.*

### **Vote final :**

**Pour la motion : SUD Culture (2), CFDT Culture (2), Administration (3)**

**Ne prend pas part au vote : Administration (1)**

**La motion est donc adoptée à l'unanimité.**

**La section CFDT Culture Picardie**